

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de : Skikda

Dayra de : Azzaba

Commune de : Ain Charchar

Nif : 098421065162524

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire, DU MARCHÉ

En application, des dispositions de l'article *65 alinea 02* du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 partant réglementation des marchés publics mandate l'annexe générale. Le président de l'APC Ain Charchar déclare l'attribution provisoire appel d'offre resternt projet.

Projet 01 : Aménagement urbain (routes et trottoirs) Hashassia 02 3eme tranche

. Apres l'appel d'offre ouvert avec exigence minimal (pour la deuxième fois après annulation d'attribution provisoir) dans les quotidiens nationaux : Journal **Le Soir d'Algérie** Du 14/07/2026 et Journal **النصر**. Du : 16/07/2026.

N°	Projet	entreprise	Nif	note techni que/ 100	Délai d'exc ution	montant proposé	montant corrige	observation
01	Projet 01 : Aménagement urbain (routes et trottoirs) Hashassia 02 3eme tranche	مؤسسة الاشغال العمومية الكبرى و الري (قرواح حسام الدين)	198721040135828	80	89 jours (Quatre Vingt Neuf jours)	30 052 855.00 DA	30 052 855.00 DA	L'ETP qualifié techniquem ent et moins disent

Les entreprises intéressées par cet avis doivent présenter leur recours auprès de la commission des marchés de l'A.P.C dans un délai de (10) dix jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Ain Charchar, Le :

Le Président de l'assemblée communal